DFS EXPERTISES
Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées
16 rue du Barry
31210 MONTREJEAU
Tél : 06 38 81 99 21
cabinet.agenda.dfs@hotmail.com

D I R S G SUD

Dossier N° 2024-06-27117 rév 2
#A1

Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti



Adresse de l'immeuble :
Place du Palais
Palais de Justice
31800 ST GAUDENS

Date d'édition du rapport : **16/07/2024**

Opérateur de repérage : **Stéphane DUPIN**
Certification n°C3241 délivrée jusqu'au 12/06/2030 par LCC Qualixpert

Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre : **Non communiquée**

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SAS au capital de 10.000 € - SIRET : 910 598 705 00010 - APE : 7120B

SOMMAIRE

- **Désignation de l'immeuble** 3
- **Désignation du propriétaire** 3
- **Désignation de l'opérateur de repérage** 3
- **Réalisation de la mission** 3
- **Cadre réglementaire** 3
- **Limites du domaine d'application du repérage** 4
 - Programme de travaux du donneur d'ordre 4
 - Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage 5
- **Conclusion** 5
 - Récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante 5
 - Locaux ou parties de locaux non visités 6
 - Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés 6
 - Obligation de transmission du rapport 6
- **Dates de visite et d'établissement du rapport** 6
- **Conditions de réalisation du repérage** 7
 - Historique de la mission 7
 - Programme de repérage réglementaire 7
 - Modes opératoires 7
 - Conditions spécifiques du repérage 7
 - Constatations diverses 7
- **Résultats détaillés du repérage** 7
 - Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés 7
 - Locaux visités & matériaux et produits repérés 8
 - Matériaux et produits contenant de l'amiante 16
 - Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante 16
- **Annexes** 21
 - Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) 21
 - Estimation de la quantité de MPCA repérés 24
 - Rapports précédemment réalisés 25
 - Plans et croquis 25
 - Rapports d'essais de laboratoire 29
 - Planche photographique 36
 - Attestation d'assurance 38
 - Certifications 38
 - Attestation d'indépendance 38

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse :	**Place du Palais** **Palais de Justice** **31800 ST GAUDENS**
Référence cadastrale :	**AL / 12 - 13**
Lot(s) de copropriété :	**Sans objet**
Nature de l'immeuble :	**Immeuble Complet**
Étendue de la prestation :	**Parties Privatives**
Destination des locaux :	**Autres**
Date du permis de construire :	**Non communiquée**

DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

Propriétaire : **D I R S G SUD représentée par DIRSG SUD – 2 impasse de Boudeville CS54742 31047 TOULOUSE CEDEX 1**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : **Stéphane DUPIN**
Certification n°C3241 délivrée le 12/06/2023 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100 CASTRES) ☒ Avec mention
Formation à la prévention des risques liés à l'amiante conformément à l'arrêté du 23 février 2012

Cabinet de diagnostics : **DFS EXPERTISES**
Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées 16 rue du Barry – 31210 MONTREJEAU
N° SIRET : **910 598 705 00010**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2024 au 01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.

REALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	**2024-06-27117 rév 2 #A1**
N° de la version précédente :	**Sans objet**
Ordre de mission du :	**20/06/2024**
Accompagnateur(s) :	**Pas d'accompagnateur**
Document(s) fourni(s) :	**Aucun**
Moyens mis à disposition :	**Aucun**
Laboratoire(s) d'analyses :	**EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT SUD-OUEST – 4, chemin des Maures – 33170 GRADIGNAN – Accréditation n°1-5840**
Commentaires :	**Néant**

CADRE REGLEMENTAIRE

- Article L4412-2 du Code du Travail : Risques d'exposition à l'amiante – Repérages avant travaux
- Articles R4412-97 à R4412-97-6 du Code du Travail : Évaluation initiale des risques
- Arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 (Août 2017) : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPERAGE

Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. La recherche d'amiante est assurée par un repérage préalable à l'opération. Cette obligation vise à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et d'ajuster les protections collectives et individuelles de ses travailleurs.

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans les immeubles bâtis consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement du fait, notamment, de chocs ou de vibrations, par les travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante et les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Le repérage est adapté à la nature de l'opération et à son périmètre, selon le programme de travaux détaillé, comprenant la localisation précise de ces travaux, transmis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage. Le donneur d'ordre transmet sa mise à jour à l'opérateur de repérage en cas de modification des travaux.

Lorsque l'opérateur estime que le repérage est de nature à l'exposer à un risque excessif pour sa sécurité ou sa santé du fait des conditions techniques ou des circonstances dans lesquelles il devrait être réalisé, la mission ne peut être menée à son terme. La protection individuelle et collective des travailleurs est alors assurée comme si la présence de l'amiante était avérée.

Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage au donneur d'ordre, celui-ci fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. L'opérateur de repérage établit alors un pré-rapport à chaque étape d'avancement. Le rapport définitif est établi lorsque tous les composants de la construction concernés par les travaux ont été repérés.

Nota :

- Notre mission consiste à rechercher les matériaux et produits contenant de l'amiante et non ceux qui pourraient être contaminés par de l'amiante.
- L'opérateur de repérage met tout en œuvre pour limiter l'émission de fibres d'amiante lors de ses opérations de sondage et de prélèvement. Néanmoins, il appartient au donneur d'ordre, avant d'autoriser la réoccupation des locaux par les usagers ou les entreprises de travaux, de faire vérifier que la concentration en fibres d'amiante en suspension dans l'air des locaux n'excède pas le seuil réglementaire (5 fibres/litre). S'il y a des travaux de retrait ou de confinement de MPCA (matériaux ou produit contenant de l'amiante), ce contrôle servira de référence avant travaux.
- En cas de travaux de retrait ou d'encapsulage de MPCA, le propriétaire doit faire procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel de l'état des surfaces traitées *(Article R1334-29-3 du Code de la Santé Publique & Article R4412-140 du Code du Travail)*.

Programme de travaux du donneur d'ordre

- Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre : Non communiquée

Selon documents APD d'Octobre 2023.

REZ DE CHAUSSEE

1 – Salle des pas perdus : Plafond et murs pour traitement acoustique

2 – Salles d'audiences mutualisées : Peinture murs et Plafonds, portes, fenêtres bois, radiateur

3 – Création PCS et salle d'attente : Murs, sol, plafonds, radiateur

4 – Réaménagement de la zone, création d'un sanitaire prévenus : murs plafond sol, portes, fenêtres bois, radiateur

5 - Réaménagement de la zone, 1 bureau + open space, réalisation d'un dégagement : sol, murs, plafond, porte,

fenêtre bois, radiateur

6 – Zone rochelle, création local informatique : mur, sol, plafond, portes, fenêtres et volets bois, radiateur

7 – Douche à supprimer, rangement à créer : mur, sol, plafond, porte, fenêtre bois, radiateur

10 bis- Plancher haut du rez de chaussée sous la zone de la douche à créer pour évacuation de la douche

Reprise courants forts ou faibles sur l'ensemble du rez de chaussée, selon validation PJ.

ETAGE 1

8 – Menuiserie : vitrage opaque à remplacer par vitrage clair

9 – Pôle familiale : Murs, sols, plafonds, porte + enduit façade pour création ouvertures

10 – Réalisation d'une douche : murs, sols, plafonds, porte

11 – CPH, changement d'affectation des locaux : peinture murs, plafonds, portes, fenêtre bois

Reprise courants forts ou faibles sur l'ensemble de l'étage selon validation PJ.

- Enduit façade cour intérieur : mise en place groupe climatisation

ETAGE 2

12 – Bureau 1 Magistrat : murs, plafond, sol, porte fenêtre bois

Reprise courants forts ou faibles sur l'ensemble de l'étage selon validation PJ.

COMBLES

Reprise câblage électricité

Au niveau de l'électricité, VDI, et plomberie sanitaire les percements à réaliser sont petits, l'entreprise les effectuera

sous-section 4 quand les parois n'auront pas été diagnostiquées.

Le repérage a été effectué selon les travaux prévus a la date de l'intervention. Ces derniers étant susceptibles d'évoluer, il devra être réalisé une nouvelle intervention et des prélèvements complémentaires en cas de modification du projet.

Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Selon plans de zones et programme de repérage fournis.

CONCLUSION

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques.

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

- Des investigations approfondies doivent être réalisées : composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Récapitulatif des matériaux et produits contenant de l'amiante

Le tableau ci-dessous récapitule les composants de la construction où il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La liste et la localisation de tous les matériaux et produits repérés sont détaillées dans la suite du document. La quantification des MPCA repérés figure en Annexe.

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation	Méthode	EC	Photo
N°	DESIGNATION				
Planchers et planchers techniques					
48	**Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space	Après analyse		
314	**Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space	Après analyse		

Méthode : Après analyse = Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité
Sur décision de l'opérateur = Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit) / Marquage du matériau ou produit

EC : Cette colonne indique l'état de conservation de chaque matériau ou produit (paramètre non défini réglementairement)
ND : Non dégradé EU : État d'usage D : Dégradé

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

LOCALISATION	Justification	Photo
Sous sol Circulation 5.33 – Calorifuge Laine d'isolation PVC	Hors périmètre de travaux, non concerné	

Avertissement : pour satisfaire aux obligations réglementaires, il y a lieu de réaliser des investigations complémentaires afin que tous les composants concernés par la présente mission soient entièrement inspectés.

Obligation de transmission du rapport

Le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage a l'obligation de conserver et de transmettre ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 (cf. § « Cadre réglementaire ») :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DA-PP) prévu au I de l'article R1334-29-4 du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DA-PP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R1334-29-4 du Code de la Santé Publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R1334-29-5 du Code de la Santé Publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

DATES DE VISITE ET D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Visite effectuée le **03/07/2024**

Rapport rédigé à **MONTREJEAU**, le **16/07/2024**

Opérateur de repérage : **Stéphane DUPIN**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise

DFS EXPERTISES
Secteur Comminges et Hautes-Pyrénées
16 rue du Barry
31210 MONTREJEAU
Tél : 06 38 81 99 21
SIRET : 910 598 705 00010 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Historique de la mission

DATE	Événement	Commentaire
20/06/2024	Signature de l'ordre de mission	
03/07/2024	Repérage sur site	Opérateur : Stéphane DUPIN
03/07/2024	Envoi des prélèvements pour analyse en laboratoire	
03/07/2024	Envoi des prélèvements pour analyse en laboratoire	
16/07/2024	Edition du pré-rapport de mission de repérage	Dossier N°2024-06-27117 rév 2 #A1

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés : Annexe 1 de de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Cependant, si l'opérateur repère tout autre matériau ou produit réputé contenir de l'amiante, il doit le prendre en compte au même titre qu'un matériau ou produit de l'Annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019.

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions spécifiques du repérage

Néant

Constatations diverses

Néant

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
 - Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
 - Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
 - Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :
 - Sur décision de l'opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante ;
 - Après analyse : Prélèvement d'un échantillon représentatif du matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d'expliciter la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.

Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
Élément de construction	N°	Numéro de l'élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire
	Désignation	Description courante de l'élément de construction

CARACTERISTIQUE	Identifiant	Commentaire
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. 'Conditions de réalisation du repérage')
Sondages et prélèvements	Px	Référence du prélèvement
	Dx	Référence de la décision opérateur (DO)
	Zx	Référence de la zone présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO) Une ZPSO est la partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages ou parties d'ouvrage sont semblables. Chaque ZPSO comporte un ou plusieurs prélèvement(s) ou décision(s) de l'opérateur. Le récapitulatif des ZPSO figure au tout début des Annexes.
	⊗	Prélèvement : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amianté
	⊗	Prélèvement négatif, en contradiction avec la ZPSO à laquelle il est rattaché, qui est amiantée
	⊙	Sondage : si le pictogramme est rouge, alors le matériau ou produit est amianté Le recensement des sondages n'a pas vocation à être exhaustif.
	a	Présence d'amiante
	?	Susceptible de contenir de l'amiante, en attente de résultat d'analyse
Paroi	A, B, …, Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
	SO	Sol
	PL	Plafond
État de conservation (EC)		Cette caractéristique n'est ni demandée ni définie par la réglementation
	ND	Non dégradé
	EU	État d'usage
	D	Dégradé
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante

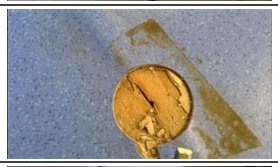
Locaux visités & matériaux et produits repérés

Les (éventuelles) lignes d'éléments de construction en gras (avec pictogramme 'a' souligné en rouge et prélèvement ou sondage en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d'éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante ou en attente de résultats d'analyse, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n'entrant pas dans le cadre de cette mission.

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Rez de chaussée PCS	190	Plancher Marbre + chape		**P25 / Z1** ⊗
	191	Mur Plâtre Peinture (A)		
	192	Mur Plâtre Peinture (B)		
	193	Mur Plâtre Peinture		**P28 / Z2** ⊗
	194	Mur Plâtre Peinture (D)		
	195	Plafond Béton Peinture		**P29 / Z3** ⊗

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	196	Plancher Marbre		P26 / Z4 ⊗
	197	Conduit(s) de fluide Pvc		
	198	Soubassement mur Enduit ciment Peinture		P27 / Z5 ⊗
Rez de chaussée Salle des pas perdus	199	Plancher Marbre		
	200	Mur Plâtre Peinture (A)		
	201	Mur Plâtre Peinture (B)		
	202	Mur Plâtre Peinture (C)		
	203	Mur Plâtre Peinture		P31 / Z6 ⊗
	204	Mur Enduit ciment Peinture (A)		
	205	Mur Enduit ciment Peinture (B)		
	206	Mur Enduit ciment Peinture (C)		
	208	Plafond Plâtre Peinture		
	209	Soubassement mur Enduit ciment Peinture		P30 / Z7 ⊗
Rez de chaussée Salle de réunion Bibliothèque	2	Plancher Revêtement plastique collé		
	4	Mur Plâtre Papier-Peint (A)		
	5	Mur Plâtre Papier-Peint (B)		
	6	Mur Plâtre Papier-Peint (C)		
	7	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	8	Plafond Plâtre Peinture		
Rez de chaussée Bureau application des peines magistrats	16	Plancher Revêtement plastique collé		
	18	Mur Placoplâtre (A)		
	19	Mur Placoplâtre (B)		
	20	Mur Placoplâtre (C)		
	21	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	22	Mur Plâtre Papier-Peint (E)		
	23	Mur Plâtre Papier-Peint (F)		
	24	Plafond Placoplâtre		
	30	Conduit(s) de fluide Maçonné		
Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	168	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		P19 / Z8 ⊗

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	169	Plancher Béton		P20 / Z9 ⊗
	171	Mur Placoplâtre		P21 / Z10 ⊗
	172	Mur Placoplâtre (B)		
	173	Mur Placoplâtre (C)		
	174	Mur Placoplâtre (D)		
	175	Mur Plâtre Papier-Peint		P22 / Z11 ⊗
	176	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	177	Plafond Placoplâtre Peinture		Z10 ⊙
	179	Fenêtre gauche Bois Peinture		P23 / Z12 ⊗
Rez de chaussée Bureau 0.02	159	Plancher Revêtement plastique collé		Z8 ⊙
	161	Mur Placoplâtre		Z10 ⊙
	162	Mur Placoplâtre (B)		
	163	Mur Plâtre Papier-Peint (C)		
	164	Mur Enduit ciment Papier-Peint		P24 / Z13 ⊗
	165	Plafond Plâtre Peinture		
Rez de chaussée Réserve	32	Plancher Revêtement plastique collé		
	34	Mur Placoplâtre (A)		
	35	Mur Placoplâtre		P2 / Z14 ⊗
	36	Mur Plâtre Peinture (A)		
	37	Mur Plâtre Peinture (C)		
	38	Mur Plâtre Peinture		P3 / Z15 ⊗
	39	Plafond Placoplâtre		Z14 ⊙
	40	Plafond Plâtre Peinture		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	45	Fenêtre Bois Peinture		P4 / Z16
	46	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		P1 / Z17
Rez de chaussée Open space	47	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		P6 / Z18
	48	**Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage**		P5 / Z19
	53	Plafond Bois Peinture		
	66	Mur Plâtre Peinture		P7 / Z20
	67	Mur Plâtre Peinture		P8 / Z21
	68	Mur Plâtre Peinture (C)		
	69	Mur Plâtre Peinture (D)		
	314	**Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage**		P43 / Z43
Rez de chaussée Geole (sous douche créée)	302	Mur Plâtre Peinture (A)		
	303	Mur Plâtre Peinture (B)		
	304	Mur Plâtre Peinture (C)		
	305	Mur Plâtre Peinture (D)		
	306	Plancher Revêtement plastique collé		
	307	Plafond Placoplâtre Peinture		P38 / Z22

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Rez de chaussée Extérieur	310	Mur Crépi Peinture		**P39 / Z23** ⊗
Rez de chaussée Sanitaire 0.06	311	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		**P40 / Z40** ⊗
	312	Mur(s) Faïence + colle + platre		**P41 / Z41** ⊗
Rez de chaussée Dégagement salle d'audience	313	Plafond Plâtre Peinture		**P42 / Z42** ⊗
1er étage Dégagement pôle famille	96	Plancher Dalles de moquette fixées		**P12 / Z24** ⊗
	97	Mur Placoplâtre		**P13 / Z25** ⊗
	98	Mur Placoplâtre (C)		
	99	Mur Plâtre Papier-Peint (A)		
	100	Mur Plâtre Papier-Peint (B)		
	101	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	102	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
	106	Mur Enduit ciment Peinture		**P14 / Z26** ⊗
	107	Mur Placoplâtre		
	129	Plafond Placoplâtre		**P15 / Z27** ⊗

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
1er étage Bureau greffier en chef 1.20	130	Plancher Dalles de moquette fixées		P16 / Z28 ⊗
	132	Mur Placoplâtre		Z25 ⊙
	133	Mur Plâtre Peinture (B)		
	134	Mur Plâtre Peinture		P17 / Z29 ⊗
	135	Mur Plâtre Peinture (D)		
	136	Plafond Placoplâtre		Z27 ⊙
	144	Mur Placoplâtre		Z25 ⊙
1er étage Bureau président 1.19	119	Plancher Dalles de moquette fixées		Z24 ⊙
	121	Mur Placoplâtre		Z25 ⊙
	122	Mur Placoplâtre (B)		
	123	Mur Placoplâtre (C)		
	124	Mur Enduit ciment Peinture		Z26 ⊙
	125	Plafond Placoplâtre		Z27 ⊙
	126	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
1er étage Accueil 1.18	108	Plancher Dalles de moquette fixées		Z24 ⊙
	110	Mur Placoplâtre		Z25 ⊙
	111	Mur Placoplâtre (B)		
	112	Mur Placoplâtre (D)		
	113	Mur Enduit ciment Peinture		Z26 ⊙
	114	Mur Enduit ciment Peinture (D)		
	115	Plafond Placoplâtre		Z27 ⊙
	116	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
	145	Conduit(s) de ventilation Mastic + bande fibre Commentaires : Ne fait pas partie du périmètre de repérage, ne sera pas impacté par les travaux.		
	146	Mur Placoplâtre Peinture		P18 / Z30 ⊗
1er étage Dégagement sanitaires	248	Plancher Dalles de moquette fixées		Z24 ⊙
	250	Mur Placoplâtre (B)		
	251	Mur Plâtre Papier-Peint (A)		
	252	Mur Plâtre Papier-Peint (C)		
	253	Plafond Béton		
	254	Plafond Placoplâtre		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	256	Conduit(s) de ventilation Mastic + bande fibre Commentaires : Ne fait pas partie du périmètre de repérage, ne sera pas impacté par les travaux.		
	257	Mur Plâtre Peinture		P32 / Z31 ⊗
1er étage Sanitaires	258	Plancher Revêtement plastique collé		P33 / Z32 ⊗
	260	Mur Placoplâtre (A)		
	261	Mur Placoplâtre		P34 / Z33 ⊗
	262	Mur Plâtre Peinture (B)		
	263	Mur Plâtre Peinture (D)		
	264	Mur Faïence		Z35 ⊙
	265	Mur Faïence (C)		
	266	Plafond Plâtre		P35 / Z34 ⊗
	267	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
	270	Conduit(s) de fluide Pvc		
	271	Conduit(s) de ventilation Mastic + bande fibreuse Commentaires : Ne fait pas partie du périmètre de repérage, ne sera pas impacté par les travaux.		
1er étage WC	272	Plancher Revêtement plastique collé		
	273	Mur Placoplâtre		Z33 ⊙
	274	Mur Plâtre Peinture		Z31 ⊙
	275	Mur Plâtre Peinture (C)		
	276	Mur Plâtre Peinture (D)		
	277	Mur Faïence + colle		P36 / Z35 ⊗
	278	Mur Faïence (B)		
	279	Mur Faïence (C)		
	280	Mur Faïence (D)		
	281	Plafond Placoplâtre		Z33 ⊙

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	282	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
	286	Conduit(s) de fluide Pvc		
1er étage Bureau conciliation1.22	147	Plancher Revêtement plastique collé		
	149	Mur Placoplâtre (A)		
	150	Mur Placoplâtre (B)		
	151	Mur Plâtre Papier-Peint (C)		
	152	Mur Plâtre Papier-Peint (D)		
	153	Plafond Plaques faux-plafond Laine d'isolation revêtue		
1er étage Bureau aide juricitionnelle 1.04	210	Plancher Bois		
	212	Mur Placoplâtre (A)		
	213	Mur Placoplâtre (B)		
	214	Mur Placoplâtre (C)		
	215	Mur Placoplâtre (D)		
	216	Plafond Placoplâtre		
1er étage Bureau magistrat 1.02	222	Plancher Bois		
	224	Mur Placoplâtre (A)		
	225	Mur Placoplâtre (B)		
	226	Mur Placoplâtre (C)		
	227	Mur Placoplâtre (D)		
	228	Plafond Placoplâtre		
1er étage Bureau greffe civil 1.01	236	Plancher Bois		
	238	Mur Placoplâtre (A)		
	239	Mur Placoplâtre (B)		
	240	Mur Placoplâtre (C)		
	241	Mur Placoplâtre (D)		
	242	Mur Plâtre Papier-Peint (B)		
	243	Plafond Placoplâtre		
1er étage Cour intérieure	1	Mur Crépi		**P37 / Z36** ⊗
1er étage Rochelle	82	Plancher Dalles de moquette fixées		**P9 / Z37** ⊗
	84	Mur Plâtre Peinture (A)		
	85	Mur Placoplâtre Peinture		**P11 / Z38** ⊗
	86	Mur Plâtre Peinture		**Z20** ⊙
	87	Mur Plâtre Peinture		**Z21** ⊙

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	88	Plafond Placoplâtre		P10 / Z39 ⊗
	89	Fenêtre de toit Bois Verni		
	91	Mur Plâtre Peinture (B)		
1er étage Circulation	315	Plancher Dalles moquette + colle		Z24 ⊙
1er étage Bureau 1.21	316	Mur Plâtre Papier-Peint		P44 / Z44 ⊗
	317	Fenêtre Pvc		
2ème étage Bureau TJ	287	Plancher Revêtement plastique collé		
	289	Mur Placoplâtre (A)		
	290	Mur Plâtre Peinture (B)		
	291	Mur Plâtre Peinture (C)		
	292	Mur Plâtre Peinture (D)		
	293	Plafond Placoplâtre		
Sous sol Circulation 5.33	320	Plafond Chape		Z17 ⊙
	321	Calorifuge Laine d'isolation PVC		

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage réglementaire ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

APRES ANALYSE

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
48	Revêtements de sols / Dalles de sol	Rez de chaussée Open space	SO	Z19	P5	ND	
314	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Open space	SO	Z43	P43	ND	

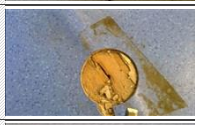
Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage réglementaire ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DECISION DE L'OPERATEUR

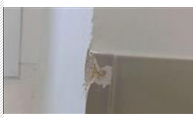
Néant

APRES ANALYSE

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
1	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	1er étage Cour intérieure		Z36	P37		
35	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	Rez de chaussée Réserve	B	Z14	P2		
38	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Réserve	D	Z15	P3		
39	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	Rez de chaussée Réserve	PL	Z14			
45	Menuiseries extérieures / Joints de mastic de vitrage	Rez de chaussée Réserve	D	Z16	P4		
46	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Réserve	SO	Z17	P1		
47	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Open space	SO	Z18	P6		
66	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Open space	A	Z20	P7		
67	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Open space	B	Z21	P8		
82	Revêtements de sols / Dalles de sol	1er étage Rochelle	SO	Z37	P9		
85	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Rochelle	B	Z38	P11		
86	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Rochelle	C	Z20			
87	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Rochelle	D	Z21			
88	Plafonds / Bandes calicot	1er étage Rochelle	PL	Z39	P10		
96	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Dégagement pôle famille	SO	Z24	P12		

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
97	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Dégagement pôle famille	B	Z25	P13		
106	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Dégagement pôle famille	B	Z26	P14		
108	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Accueil 1.18	SO	Z24			
110	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Accueil 1.18	A	Z25			
113	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Accueil 1.18	C	Z26			
115	Plafonds / Bandes calicot	1er étage Accueil 1.18	PL	Z27			
119	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Bureau président 1.19	SO	Z24			
121	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Bureau président 1.19	A	Z25			
124	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Bureau président 1.19	D	Z26			
125	Plafonds / Bandes calicot	1er étage Bureau président 1.19	PL	Z27			
129	Plafonds / Bandes calicot	1er étage Dégagement pôle famille	PL	Z27	P15		
130	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	SO	Z28	P16		
132	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	A	Z25			
134	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	C	Z29	P17		
136	Plafonds / Bandes calicot	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	PL	Z27			
144	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	B	Z25			
146	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Accueil 1.18	D	Z30	P18		
159	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Bureau 0.02	SO	Z8			
161	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	Rez de chaussée Bureau 0.02	A	Z10			
164	Murs et cloisons maçonnés / Flocages	Rez de chaussée Bureau 0.02	D	Z13	P24		

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
168	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	SO	Z8	P19		
169	Plancher / Colle + chape	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	SO	Z9	P20		
171	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	A	Z10	P21		
175	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	C	Z11	P22		
177	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	PL	Z10			
179	Menuiseries extérieures / Joints de mastic de vitrage	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	C	Z12	P23		
190	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée PCS	SO	Z1	P25		
193	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée PCS	C	Z2	P28		
195	Plafonds / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée PCS	PL	Z3	P29		
196	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée PCS	SO	Z4	P26		
198	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée PCS		Z5	P27		
203	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Salle des pas perdus	D	Z6	P31		
209	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Salle des pas perdus	D	Z7	P30		
248	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Dégagement sanitaires	SO	Z24			
257	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Dégagement sanitaires	C	Z31	P32		

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
258	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	1er étage Sanitaires	SO	Z32	P33		
261	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage Sanitaires	C	Z33	P34		
264	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres / Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	1er étage Sanitaires	B	Z35			
266	Plafonds / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Sanitaires	PL	Z34	P35		
273	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage WC	A	Z33			
274	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage WC	B	Z31			
277	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres / Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	1er étage WC	A	Z35	P36		
281	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) / Bandes calicot	1er étage WC	PL	Z33			
307	Plafonds / Bandes calicot	Rez de chaussée Geole (sous douche créée)	PL	Z22	P38		
310	Façades lourdes y compris poteaux / Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	Rez de chaussée Extérieur		Z23	P39		
311	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Rez de chaussée Sanitaire 0.06	SO	Z40	P40		
312	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres / Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	Rez de chaussée Sanitaire 0.06		Z41	P41		
313	Plafonds / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Rez de chaussée Dégagement salle d'audience	PL	Z42	P42		
315	Revêtements de sols / Dalles moquettes avec entrecouche noire	1er étage Circulation	SO	Z24			
316	Murs et cloisons maçonnés / Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	1er étage Bureau 1.21		Z44	P44		

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		ZPSO	Prlvt	EC	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi				
320	Revêtements de sols / Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	Sous sol Circulation 5.33	PL	Z17			

ANNEXES

Zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

Une ZPSO est la partie d'un immeuble bâti dont les ouvrages ou parties d'ouvrage sont semblables. La notion de ZPSO permet à l'opérateur de repérage d'optimiser ses investigations en réduisant le nombre de prélèvements devant être réalisés pour analyse. C'est grâce à des sondages sur les composants de la construction concernés que l'opérateur de repérage détermine les ZPSO.

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		P/D	Commentaire
N°	DESIGNATION	Local	Paroi		
Z1 : Plancher Marbre + chape					
190	**Plancher Marbre + chape**	Rez de chaussée PCS	SO	P25	
Z2 : Mur Plâtre Peinture					
193	**Mur Plâtre Peinture**	Rez de chaussée PCS	C	P28	
Z3 : Plafond Béton Peinture					
195	**Plafond Béton Peinture**	Rez de chaussée PCS	PL	P29	
Z4 : Plancher Marbre					
196	**Plancher Marbre**	Rez de chaussée PCS	SO	P26	
Z5 : Soubassement mur Enduit ciment Peinture					
198	**Soubassement mur Enduit ciment Peinture**	Rez de chaussée PCS		P27	
Z6 : Mur Plâtre Peinture					
203	**Mur Plâtre Peinture**	Rez de chaussée Salle des pas perdus	D	P31	
Z7 : Soubassement mur Enduit ciment Peinture					
209	**Soubassement mur Enduit ciment Peinture**	Rez de chaussée Salle des pas perdus	D	P30	
Z8 : Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage					
168	**Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	SO	P19	
159	**Plancher Revêtement plastique collé**	Rez de chaussée Bureau 0.02	SO		
Z9 : Plancher Béton					
169	**Plancher Béton**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	SO	P20	
Z10 : Mur Placoplâtre					
171	**Mur Placoplâtre**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	A	P21	
177	**Plafond Placoplâtre Peinture**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	PL		
161	**Mur Placoplâtre**	Rez de chaussée Bureau 0.02	A		
Z11 : Mur Plâtre Papier-Peint					
175	**Mur Plâtre Papier-Peint**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	C	P22	

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		P/D	Commentaire
N°	DESIGNATION	Local	Paroi		
Z12 : Fenêtre gauche Bois Peinture					
179	**Fenêtre gauche Bois Peinture**	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	C	P23	
Z13 : Mur Enduit ciment Papier-Peint					
164	**Mur Enduit ciment Papier-Peint**	Rez de chaussée Bureau 0.02	D	P24	
Z14 : Mur Placoplâtre					
35	**Mur Placoplâtre**	Rez de chaussée Réserve	B	P2	
39	**Plafond Placoplâtre**	Rez de chaussée Réserve	PL		
Z15 : Mur Plâtre Peinture					
38	**Mur Plâtre Peinture**	Rez de chaussée Réserve	D	P3	
Z16 : Fenêtre Bois Peinture					
45	**Fenêtre Bois Peinture**	Rez de chaussée Réserve	D	P4	
Z17 : Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage					
46	**Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Réserve	SO	P1	
320	**Plafond Chape**	Sous sol Circulation 5.33	PL		
Z18 : Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage					
47	**Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space	SO	P6	
Z19 : Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage					
48	**Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space	SO	P5	
Z20 : Mur Plâtre Peinture					
66	**Mur Plâtre Peinture**	Rez de chaussée Open space	A	P7	
86	**Mur Plâtre Peinture**	1er étage Rochelle	C		
Z21 : Mur Plâtre Peinture					
67	**Mur Plâtre Peinture**	Rez de chaussée Open space	B	P8	
87	**Mur Plâtre Peinture**	1er étage Rochelle	D		
Z22 : Plafond Placoplâtre Peinture					
307	**Plafond Placoplâtre Peinture**	Rez de chaussée Geole (sous douche créée)	PL	P38	
Z23 : Mur Crépi Peinture					
310	**Mur Crépi Peinture**	Rez de chaussée Extérieur		P39	
Z24 : Plancher Dalles de moquette fixées					
96	**Plancher Dalles de moquette fixées**	1er étage Dégagement pôle famille	SO	P12	
119	**Plancher Dalles de moquette fixées**	1er étage Bureau président 1.19	SO		
108	**Plancher Dalles de moquette fixées**	1er étage Accueil 1.18	SO		
248	**Plancher Dalles de moquette fixées**	1er étage Dégagement sanitaires	SO		
315	**Plancher Dalles moquette + colle**	1er étage Circulation	SO		
Z25 : Mur Placoplâtre					
97	**Mur Placoplâtre**	1er étage Dégagement pôle famille	B	P13	

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		P/D	Commentaire
N°	DESIGNATION	Local	Paroi		
132	Mur Placoplâtre	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	A		
144	Mur Placoplâtre	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	B		
121	Mur Placoplâtre	1er étage Bureau président 1.19	A		
110	Mur Placoplâtre	1er étage Accueil 1.18	A		
		Z26 : Mur Enduit ciment Peinture			
106	Mur Enduit ciment Peinture	1er étage Dégagement pôle famille	B	P14	
124	Mur Enduit ciment Peinture	1er étage Bureau président 1.19	D		
113	Mur Enduit ciment Peinture	1er étage Accueil 1.18	C		
		Z27 : Plafond Placoplâtre			
129	Plafond Placoplâtre	1er étage Dégagement pôle famille	PL	P15	
136	Plafond Placoplâtre	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	PL		
125	Plafond Placoplâtre	1er étage Bureau président 1.19	PL		
115	Plafond Placoplâtre	1er étage Accueil 1.18	PL		
		Z28 : Plancher Dalles de moquette fixées			
130	Plancher Dalles de moquette fixées	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	SO	P16	
		Z29 : Mur Plâtre Peinture			
134	Mur Plâtre Peinture	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	C	P17	
		Z30 : Mur Placoplâtre Peinture			
146	Mur Placoplâtre Peinture	1er étage Accueil 1.18	D	P18	
		Z31 : Mur Plâtre Peinture			
257	Mur Plâtre Peinture	1er étage Dégagement sanitaires	C	P32	
274	Mur Plâtre Peinture	1er étage WC	B		
		Z32 : Plancher Revêtement plastique collé			
258	Plancher Revêtement plastique collé	1er étage Sanitaires	SO	P33	
		Z33 : Mur Placoplâtre			
261	Mur Placoplâtre	1er étage Sanitaires	C	P34	
273	Mur Placoplâtre	1er étage WC	A		
281	Plafond Placoplâtre	1er étage WC	PL		
		Z34 : Plafond Plâtre			
266	Plafond Plâtre	1er étage Sanitaires	PL	P35	
		Z35 : Mur Faïence + colle			
277	Mur Faïence + colle	1er étage WC	A	P36	
264	Mur Faïence	1er étage Sanitaires	B		
		Z36 : Mur Crépi			
1	Mur Crépi	1er étage Cour intérieure		P37	
		Z37 : Plancher Dalles de moquette fixées			
82	Plancher Dalles de moquette fixées	1er étage Rochelle	SO	P9	
		Z38 : Mur Placoplâtre Peinture			
85	Mur Placoplâtre Peinture	1er étage Rochelle	B	P11	

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		P/D	Commentaire
N°	DESIGNATION	Local	Paroi		
		Z39 : Plafond Placoplâtre			
88	**Plafond Placoplâtre**	1er étage Rochelle	PL	P10	
		Z40 : Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage			
311	**Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Sanitaire 0.06	SO	P40	
		Z41 : Mur(s) Faïence + colle + platre			
312	**Mur(s) Faïence + colle + platre**	Rez de chaussée Sanitaire 0.06		P41	
		Z42 : Plafond Plâtre Peinture			
313	**Plafond Plâtre Peinture**	Rez de chaussée Dégagement salle d'audience	PL	P42	
		Z43 : Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage			
314	**Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space	SO	P43	
		Z44 : Mur Plâtre Papier-Peint			
316	**Mur Plâtre Papier-Peint**	1er étage Bureau 1.21		P44	

P/D : Prélèvement / Décision opérateur

Estimation de la quantité de MPCA repérés

Cette quantification des MPCA (matériaux ou produit contenant de l'amiante) est une estimation établie sur la base des sondages et prélèvements réalisés. Elle est donnée à titre indicatif, dans l'unité appropriée (quantité d'œuvre) : ml (mètres linéaires), m² (mètres carrés), u (unités) ou t (tonnes).

Il ne s'agit pas d'une évaluation des quantités prévisibles de déchets amiantés : lorsque l'opérateur de repérage intervient, il ne peut pas connaître le ou les processus qui seront mis en œuvre par les entreprises intervenant ultérieurement, d'autant plus que celles-ci ne sont pas encore choisies, ni ce que leur mise en œuvre générera comme déchets. Cette estimation ne peut servir de base contractuelle à l'élaboration d'un devis de désamiantage.

ÉLEMENT DE CONSTRUCTION		Localisation	EC	Quantité	Commentaire
N°	DESIGNATION				
		Z19 : Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage			
48	**Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space			
		Z43 : Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage			
314	**Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage**	Rez de chaussée Open space			

EC : Cette colonne indique l'état de conservation de chaque matériau ou produit (paramètre non défini réglementairement)
ND : Non dégradé *EU : État d'usage* *D : Dégradé*

MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination :

- **Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante** : déchets générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, tels que les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité, les déchets de terres naturellement amiantifères et les déchets d'agrégats d'enrobés bitumineux amiantés ;
 - Ces déchets peuvent être stockés dans des installations de stockage de déchets non dangereux (**ISDND**) : voir Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux ;
- **Tous les autres déchets d'amiante**, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés ;
 - Ces déchets doivent être éliminés vers des installations de stockage des déchets dangereux (**ISDD**) ou vitrifiés (inertage) : voir Arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage de déchets dangereux.

Aucun déchet amianté ne peut être admis dans les installations de stockage de déchets inertes (ISDI).

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des Préfectures, des Conseils départementaux, des Mairies, des DREAL et de l'ADEME (consulter le site Sinoe Déchets).

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

- Planche 1/3 : Rez de chaussée
- Planche 2/3 : 1er étage
- Planche 3/3 : 2ème étage

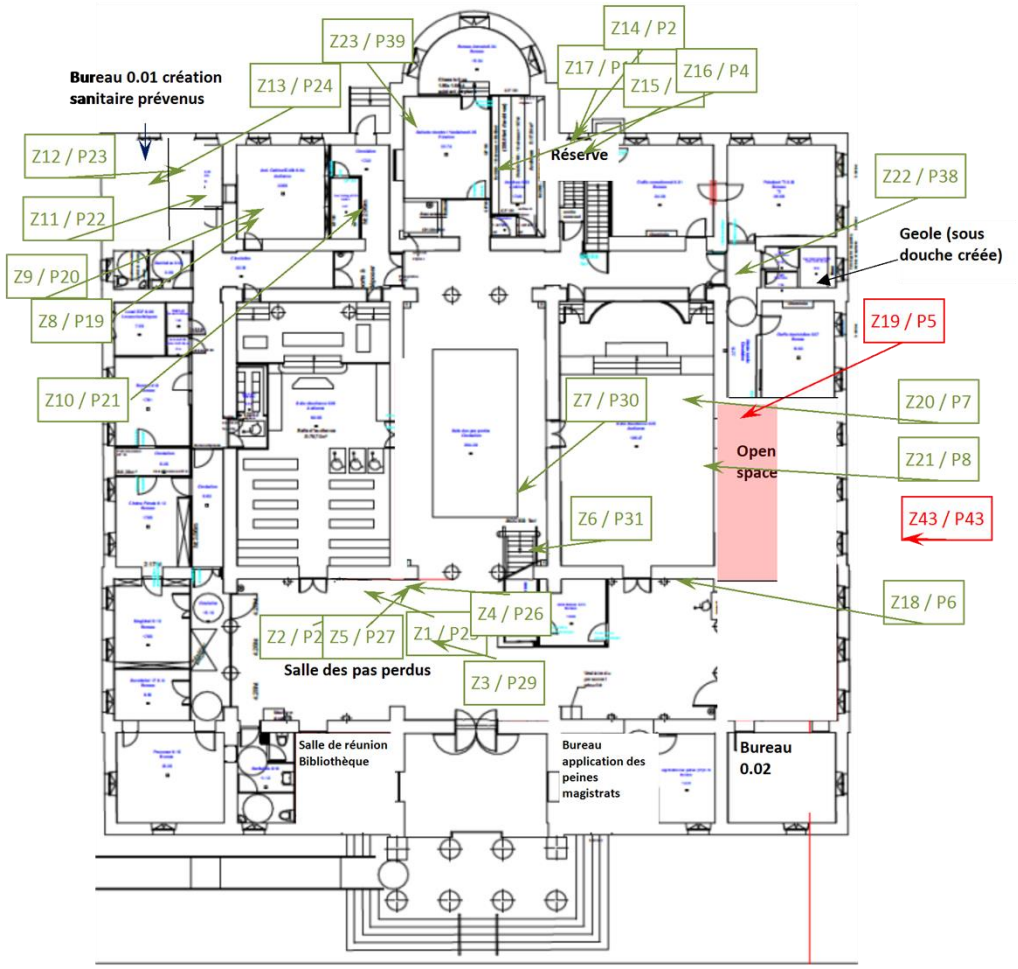


PLANCHE DE REPERAGE USUEL		
N° dossier : 2024-06-27117 rév 2 #A1		*N° planche :* 1/3
Type : Croquis		*Version :* 1
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic	
Adresse immeuble :	Place du Palais Palais de Justice 31800 ST GAUDENS	
Bâtiment – Niveau :	Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE		
Réf.	*Désignation*	*Localisation*
Z19 / P5	Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage	Open space
Z43 / P43	Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage	Open space

MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE		
Réf.	*Désignation*	*Localisation*
Z1 / P25	Plancher Marbre + chape	PCS
Z2 / P28	Mur Plâtre Peinture	PCS
Z3 / P29	Plafond Béton Peinture	PCS
Z4 / P26	Plancher Marbre	PCS
Z5 / P27	Soubassement mur Enduit ciment Peinture	PCS
Z6 / P31	Mur Plâtre Peinture	Salle des pas perdus
Z7 / P30	Soubassement mur Enduit ciment Peinture	Salle des pas perdus
Z8 / P19	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage	Bureau 0.01 création sanitaire prévenus
Z9 / P20	Plancher Béton	Bureau 0.01 création sanitaire prévenus
Z10 / P21	Mur Placoplâtre	Bureau 0.01 création sanitaire prévenus
Z11 / P22	Mur Plâtre Papier-Peint	Bureau 0.01 création sanitaire prévenus
Z12 / P23	Fenêtre gauche Bois Peinture	Bureau 0.01 création sanitaire prévenus
Z13 / P24	Mur Enduit ciment Papier-Peint	Bureau 0.02
Z14 / P2	Mur Placoplâtre	Réserve
Z15 / P3	Mur Plâtre Peinture	Réserve
Z16 / P4	Fenêtre Bois Peinture	Réserve
Z17 / P1	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage	Réserve
Z18 / P6	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage	Open space
Z20 / P7	Mur Plâtre Peinture	Open space
Z21 / P8	Mur Plâtre Peinture	Open space
Z22 / P38	Plafond Placoplâtre Peinture	Geole (sous douche créée)
Z23 / P39	Mur Crépi Peinture	Extérieur

Local non visité	Investigation approfondie à réaliser

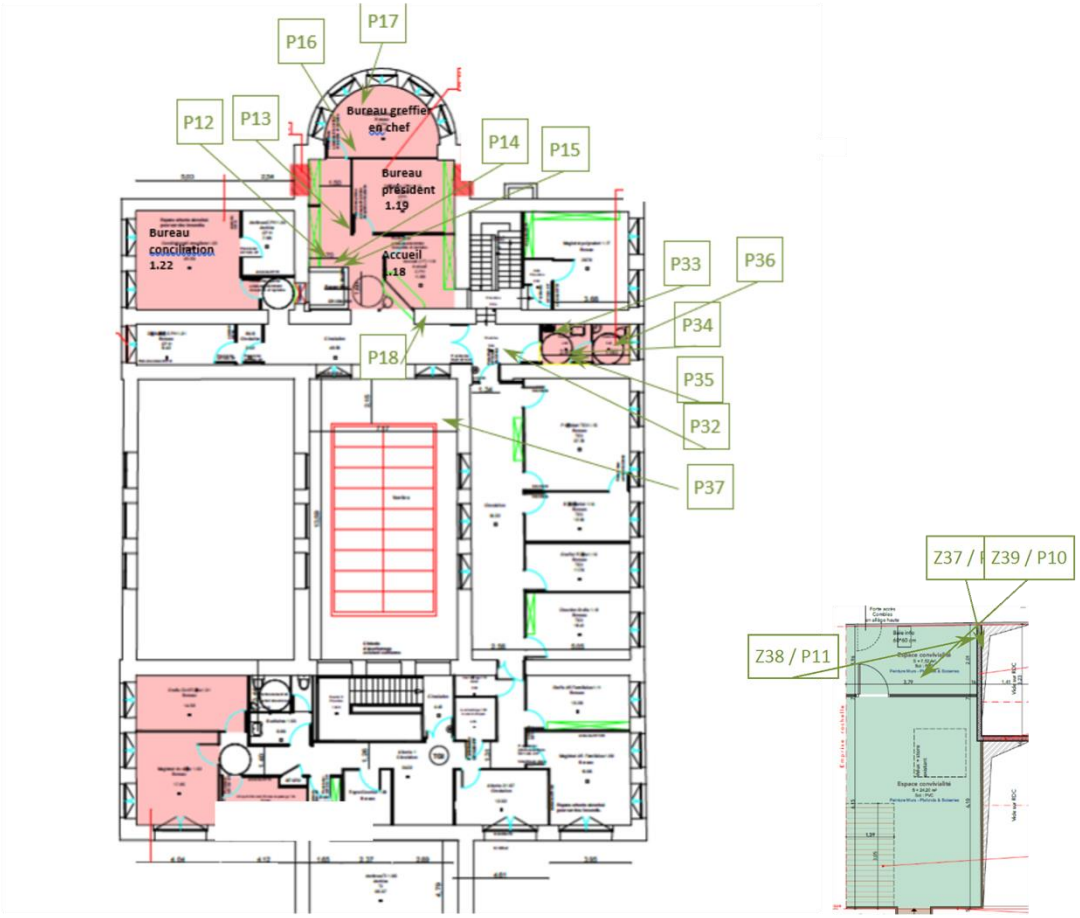


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2024-06-27117 rév 2 #A1	*N° planche :*	2/3
Type :	Croquis	*Version :*	1
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic		
Adresse immeuble :	Place du Palais Palais de Justice 31800 ST GAUDENS		
Bâtiment – Niveau :	1er étage		

Document sans échelle remis à titre indicatif

MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE		
Réf.	*Désignation*	*Localisation*
Z37 / P9	Plancher Dalles de moquette fixées	Rochelle
Z38 / P11	Mur Placoplâtre Peinture	Rochelle
Z39 / P10	Plafond Placoplâtre	Rochelle

⚠	Local non visité	!	Investigation approfondie à réaliser

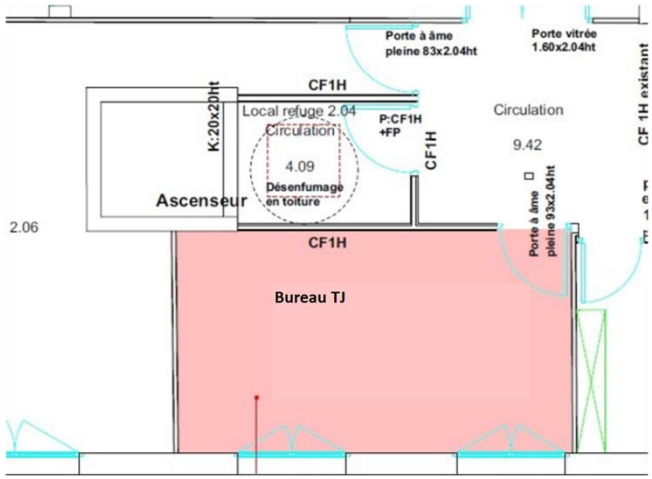


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			
N° dossier :	2024-06-27117 rév 2 #A1	*N° planche :*	3/3
Type :	Croquis	*Version :*	1
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic		
Adresse immeuble :	Place du Palais Palais de Justice 31800 ST GAUDENS		
Bâtiment – Niveau :	2ème étage		

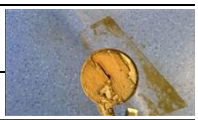
Document sans échelle remis à titre indicatif

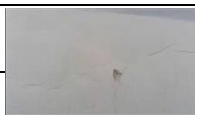
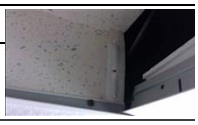
Local non visité	Investigation approfondie à réaliser

Rapports d'essais de laboratoire

FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION DES PRELEVEMENTS

Cette fiche récapitule les caractéristiques des prélèvements effectués.

Réf.	Date	Localisation	Élément de construction		Amianté	Photo
			N°	Désignation		
P1 Z17	12/01/2024	Rez de chaussée Réserve	46	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		
	Commentaires :					
P2 Z14	12/01/2024	Rez de chaussée Réserve	35	Mur Placoplâtre		
	Commentaires :					
P3 Z15	12/01/2024	Rez de chaussée Réserve	38	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P4 Z16	12/01/2024	Rez de chaussée Réserve	45	Fenêtre Bois Peinture		
	Commentaires :					
P5 Z19	12/01/2024	Rez de chaussée Open space	48	Plancher Dalles vinyle + colle + ragréage	a	
	Commentaires :					
P6 Z18	12/01/2024	Rez de chaussée Open space	47	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		
	Commentaires :					
P7 Z20	12/01/2024	Rez de chaussée Open space	66	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P8 Z21	12/01/2024	Rez de chaussée Open space	67	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P9 Z37	12/01/2024	1er étage Rochelle	82	Plancher Dalles de moquette fixées		
	Commentaires :					
P10 Z39	12/01/2024	1er étage Rochelle	88	Plafond Placoplâtre		
	Commentaires :					
P11 Z38	12/01/2024	1er étage Rochelle	85	Mur Placoplâtre Peinture		
	Commentaires :					

Réf.	Date	Localisation	Élément de construction N°	Élément de construction Désignation	Amianté	Photo
P12 Z24	12/01/2024	1er étage Dégagement pôle famille	96	Plancher Dalles de moquette fixées		
	Commentaires :					
P13 Z25	12/01/2024	1er étage Dégagement pôle famille	97	Mur Placoplâtre		
	Commentaires :					
P14 Z26	12/01/2024	1er étage Dégagement pôle famille	106	Mur Enduit ciment Peinture		
	Commentaires :					
P15 Z27	12/01/2024	1er étage Dégagement pôle famille	129	Plafond Placoplâtre		
	Commentaires :					
P16 Z28	12/01/2024	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	130	Plancher Dalles de moquette fixées		
	Commentaires :					
P17 Z29	12/01/2024	1er étage Bureau greffier en chef 1.20	134	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P18 Z30	12/01/2024	1er étage Accueil 1.18	146	Mur Placoplâtre Peinture		
	Commentaires :					
P19 Z8	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	168	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		
	Commentaires :					
P20 Z9	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	169	Plancher Béton		
	Commentaires :					
P21 Z10	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	171	Mur Placoplâtre		
	Commentaires :					
P22 Z11	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	175	Mur Plâtre Papier-Peint		
	Commentaires :					
P23 Z12	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus	179	Fenêtre gauche Bois Peinture		
	Commentaires :					

Réf.	Date	Localisation	Élément de construction N°	Élément de construction Désignation	Amianté	Photo
P24 Z13	12/01/2024	Rez de chaussée Bureau 0.02	164	Mur Enduit ciment Papier-Peint		
	Commentaires :					
P25 Z1	12/01/2024	Rez de chaussée PCS	190	Plancher Marbre + chape		
	Commentaires :					
P26 Z4	12/01/2024	Rez de chaussée PCS	196	Plancher Marbre		
	Commentaires :					
P27 Z5	12/01/2024	Rez de chaussée PCS	198	Soubassement mur Enduit ciment Peinture		
	Commentaires :					
P28 Z2	12/01/2024	Rez de chaussée PCS	193	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P29 Z3	12/01/2024	Rez de chaussée PCS	195	Plafond Béton Peinture		
	Commentaires :					
P30 Z7	12/01/2024	Rez de chaussée Salle des pas perdus	209	Soubassement mur Enduit ciment Peinture		
	Commentaires :					
P31 Z6	12/01/2024	Rez de chaussée Salle des pas perdus	203	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P32 Z31	12/01/2024	1er étage Dégagement sanitaires	257	Mur Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P33 Z32	12/01/2024	1er étage Sanitaires	258	Plancher Revêtement plastique collé		
	Commentaires :					
P34 Z33	12/01/2024	1er étage Sanitaires	261	Mur Placoplâtre		
	Commentaires :					
P35 Z34	12/01/2024	1er étage Sanitaires	266	Plafond Plâtre		
	Commentaires :					

Réf.	Date	Localisation	Élément de construction N°	Élément de construction Désignation	Amianté	Photo
P36 Z35	12/01/2024	1er étage WC	277	Mur Faïence + colle		
	Commentaires :					
P37 Z36	12/01/2024	1er étage Cour intérieure	1	Mur Crépi		
	Commentaires :					
P38 Z22	12/01/2024	Rez de chaussée Geole (sous douche créée)	307	Plafond Placoplâtre Peinture		
	Commentaires :					
P39 Z23	12/01/2024	Rez de chaussée Extérieur	310	Mur Crépi Peinture		
	Commentaires :					
P40 Z40	03/07/2024	Rez de chaussée Sanitaire 0.06	311	Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage		
	Commentaires :					
P41 Z41	03/07/2024	Rez de chaussée Sanitaire 0.06	312	Mur(s) Faïence + colle + platre		
	Commentaires :					
P42 Z42	03/07/2024	Rez de chaussée Dégagement salle d'audience	313	Plafond Plâtre Peinture		
	Commentaires :					
P43 Z43	03/07/2024	Rez de chaussée Open space	314	Plancher sous ecalier Revêtement plastique + colle + ragréage	a	
	Commentaires :					
P44 Z44	03/07/2024	1er étage Bureau 1.21	316	Mur Plâtre Papier-Peint		
	Commentaires :					

Réf. : *Px : N° du prélèvement* *Zx : N° de la zone de similitude d'ouvrage (ZPSO) à laquelle le prélèvement est rattaché*

Amianté : a *Oui* ? *En attente de résultats d'analyse*

RAPPORT ANALYSE

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

DFS EXPERTISES
Monsieur Stéphane DUPIN
16 Rue du Barry
31210 MONTREJEAU

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-082512-01 — Date d'émission de rapport : 09/07/2024 11:26 — Page1/3
Dossier N° : 24K022439 — Date de réception : 05/07/2024 — Date d'analyse : 08/07/2024
Référence dossier Client:22856
2024-06-27117 - D I R S G SUD DIRSG SUD - Place du Palais – Palais de Justice – 31800 ST GAUDENS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P40 Rez de chaussée – Sanitaire 0.06 \ Plancher Revêtement plastique + colle + ragréage	Matériau souple de type revêtement de sol (gris)	**MET** * / LP5L	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple de type revêtement de sol (gris) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige) (fibreux)	**MET** * / LP5L	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	P41 Rez de chaussée – Sanitaire 0.06 \ Mur(s) Faïence + colle + platre	Matériau de type peinture (gris) en traces ; matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	P42 Rez de chaussée – Dégagement salle d'audience \ Plafond Plâtre Peinture	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) (plâtreux)	**MET** * / UGT2	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	P43 Rez de chaussée – Open space \ Plancher sous ecalier Revêtement plastique - colle + ragréage					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-082512-01 | Date d'émission de rapport : 09/07/2024 11:26 | Page2/3
Dossier N° : 24K022439 | Date de réception : 05/07/2024 | Date d'analyse : 08/07/2024
Référence dossier Client:22856
2024-06-27117 - D I R S G SUD DIRSG SUD - Place du Palais – Palais de Justice – 31800 ST GAUDENS

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type colle (jaune) + (noir) (bitumineux) en traces ; matériau semi-dur de type ragréage (beige) (fibreux) + (gris) en traces ; matériau semi-dur (blanc) en traces(i)	**MOLP** * / RJL4	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
005 (1) (2)	P44 1er étage – Bureau 1.21 \ Mur Plâtre Papier-Peint	Matériau (jaune) en traces ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / LP5L	1 / 2 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) Des fibres minérales ont été détectées au sein de la couche/l'échantillon. Ces fibres succeptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 micromètres), ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification de diffraction et chimie.

(2) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Observation(s) couche(s)

(i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau colle noire bitumineuse ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KC-082512-01 | Date d'émission de rapport : 09/07/2024 11:26 | Page3/3
Dossier N° : 24K022439 | Date de réception : 05/07/2024 | Date d'analyse : 08/07/2024
Référence dossier Client:22856
2024-06-27117 - D I R S G SUD DIRSG SUD - Place du Palais – Palais de Justice – 31800 ST GAUDENS

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Dominique Ladigue
Technicien Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Planche photographique



Rez de chaussée PCS

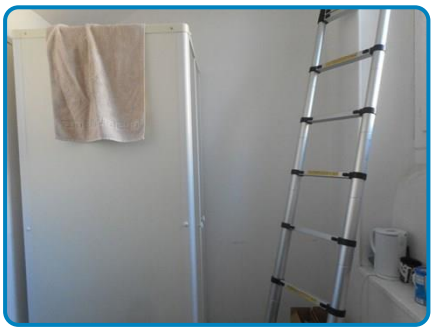

Rez de chaussée Salle des pas perdus


Rez de chaussée Salle de réunion Bibliothèque


Rez de chaussée Bureau application des peines magistrats


Rez de chaussée Bureau 0.01 création sanitaire prévenus


Rez de chaussée Bureau 0.02


Rez de chaussée Réserve


Rez de chaussée Open space

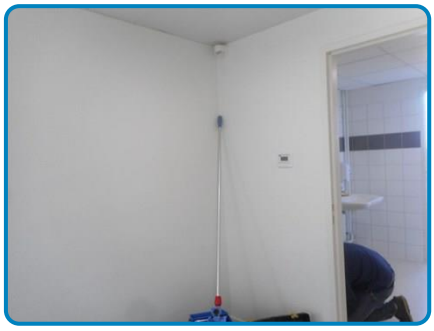

Rez de chaussée Geole (sous douche créée)


1er étage Dégagement pôle famille


1er étage Bureau greffier en chef 1.20


1er étage Bureau président 1.19


1er étage Accueil 1.18


1er étage Dégagement sanitaires


1er étage Sanitaires

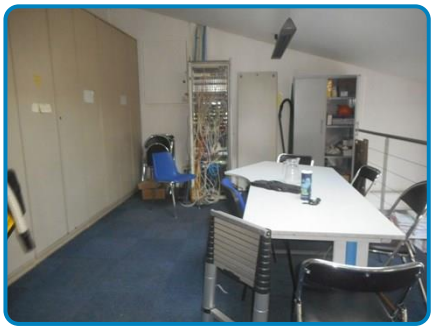

1er étage WC


1er étage Bureau aide jurictionnelle 1.04


1er étage Bureau magistrat 1.02


1er étage Bureau greffe civil 1.01


1er étage Cour intérieure


1er étage Rochelle


2ème étage Bureau TJ

Attestation d'assurance



RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que : DFS EXPERTISES
Messieurs Stéphane FRECAUT et Stéphane DUPIN
16 rue du Barry
31210 MONTREJEAU

Bénéficie du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.
Ce contrat a pour objet de :

- **Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n ° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;**
- **Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :**

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)
Repérage amiante avant travaux autres immeubles (ouvrages et infrastructures de transport)
Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes
Repérage de plomb avant travaux
Mesures de concentration en plomb dans les poussières
Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes
Etat de l'installation intérieure de gaz
Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes
Repérage de termites avant travaux
Etat parasitaire - Diagnostic Mérules
Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments
Diagnostic de performance énergétique (DPE) projeté
Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées
Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations
Audit énergétique réglementaire de bâtiments ne comportant qu'un seul logement
Mesurage surface privative (Carrez)
Mesurages surfaces habitable, utile, de plancher - Relevés de surfaces
Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception
Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation
Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien
Etat des lieux locatif
Constat logement décent
Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité
Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations
Installation de détecteurs de fumée
Diagnostic télétravail
Diagnostic de performance numérique
Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel
Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)
Etat des risques et pollutions (ERP)
Constat sécurité piscine
Millièmes de copropriété, tantièmes de charges
Diagnostic Technique Global (DTG) / Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT)

Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1er janvier 2024 au 1er janvier 2025,** sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 19 décembre 2023, **pour la Société AXA**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 16 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Certifications



La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C3241

Monsieur Stéphane DUPIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Amiante avec mention	**Certificat valable Du 12/06/2023 au 11/06/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	**Certificat valable Du 30/07/2023 au 29/07/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	**Certificat valable Du 30/07/2023 au 29/07/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	**Certificat valable Du 13/06/2023 au 12/06/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	**Certificat valable Du 12/06/2023 au 11/06/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	**Certificat valable Du 31/07/2023 au 30/07/2030**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 10 juillet 2023

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
sarl au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Stéphane FRECAUT, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

DFS EXPERTISES
Tél : 06 38 81 99 21
16 rue du Barry
31210 MONTREJEAU
cabinet.agenda.dfs@hotmail.com
Siret : 910 598 705 000 10